FO ÉTAT

FONCTION PUBLIQUE

IMPACT DES MESURES GOUVERNEMENTALES

SUR LE DROIT À LA CARRIÈRE ET LES CATÉGORIES

CATÉGORIE C

1° grade :
les 10 premiers échelons rémunérés au SMIC ; il faut 19 ans pour atteindre le 11° échelon ;

19 ANS DE « CARRIÈRE » AU SMIC !

2° grade : les 7 premiers échelons rémunérés au SMIC ;

3° grade : les 3 premiers échelons rémunérés au SMIC.

CATÉGORIE B

1° grade :
les 5 premiers échelons rémunérés au SMIC ; il faut 10 ans pour passer du 1° au 6° échelon ;

10 ANS DE « CARRIÈRE » AU SMIC EN CATÉGORIE B !

2° grade : les 2 premiers échelons rémunérés au SMIC.

CATÉGORIE A

le premier échelon ne perçoit que

2,4 %

DE PLUS QUE LE SMIC !

1 100 000 AGENTS PUBLICS SONT RÉMUNÉRÉS AU SMIC.

DONT **600 000** GRÂCE À UNE INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE.

Les garanties statutaires que sont le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications (les catégories) sont remplacées par un nouveau principe :

LE SMIC POUR TOUS !

DÉFENDONS ENSEMBLE NOTRE STATUT, NOS CARRIÈRES ET NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

APRÈS DES ANNÉES DE CARRIÈRE, TOUJOURS AU SMIC !

FO DÉFEND LE STATUT, LES CARRIÈRES ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS !